

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Gervais, Maire

Absent (s) excusé (s) : M. Pascal VATAN (Pouvoir à M. Philippe SCHERER), M. Sylvain CHARRON (pouvoir à M. Denis GERVAIS), Mme Emilie BOURY, Mme Angélique DEMBELE (pouvoir à M. Denis GERVAIS)

Secrétaire de séance : Mme Lisa GUILLARD

Le Conseil Municipal,

- **1. APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 19/02/2021.
- **2. APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 15/04/2021
- **3. APPROUVE** à l'unanimité, le compte de Gestion 2020 du Receveur pour le Budget Communal dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2020 du Maire pour le Budget Communal.
- **4. APPROUVE** à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du Budget Communal qui présente un excédent de fonctionnement de 151 064 € et un déficit d'investissement de 149 923 €.
- **5. PROCEDE** à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exécution du budget communal 2020 au Budget de la Commune 2021.
- **6. VOTE** à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2021 de la Commune afin de prendre en compte les résultats budgétaires 2020.
- **7. APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2020 du Receveur pour le C.C.A.S. dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2020 du Maire pour le C.C.A.S.
- **8. APPROUVE** à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du C.C.A.S. qui présente un excédent de fonctionnement de 9 097 Euros.
- **9. PROCEDE**, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exécution budgétaire 2020 du CCAS au budget 2021 du CCAS
- **10. VOTE**, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2021 du Centre Communal d'Action Sociale afin de prendre en compte les résultats budgétaires 2020.
- **11. APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2020 du Receveur pour le Service de l'Eau Potable dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2020 du Maire pour le Service de l'Eau Potable.
- **12. APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du Service de l'Eau Potable qui présente un excédent de fonctionnement de 10 553 € et un excédent d'investissement de 52 025 €
- **13. PROCEDE**, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exécution budgétaire 2020 du Service de l'Eau Potable au budget 2021 du Service de l'Eau Potable
- **14. VOTE**, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire du Service de l'Eau Potable afin de prendre en compte les résultats budgétaires 2020.
- **15. DECIDE**, à l'unanimité, de pérenniser le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire à la journée les mercredis des périodes scolaires, sous réserve qu'un point soit fait en cours d'année sur le bon déroulé de ce service et des dépenses financières engendrées.

- **16. APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financements à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour l'accueil de loisirs et la garderie périscolaires permettant l'application de tarifs modulés pour les familles et la perception d'aides pour la commune.
- **17. DECIDE**, à l'unanimité, l'application de tarifs modulés, à compter de septembre 2021 pour l'accueil de loisirs périscolaire.
- **18. DECIDE**, à l'unanimité, l'application de tarifs modulés, à compter de septembre 2021 pour la garderie périscolaire.
- **19. APPROUVE**, à l'unanimité, le Projet Educatif Territorial à compter de septembre 2021.
- **20. APPROUVE**, à l'unanimité, la répartition de la participation des familles et de la commune à la classe de découverte qui sera organisée en octobre 2021.
- **21. APPROUVE**, à l'unanimité, l'indemnité au Professeur des écoles attribuée pour la classe de découverte d'Octobre 2021.
- **22. AFFAIRES DIVERSES**

M. LELOUVIER, avec l'appui de M. le Maire et de M. SCHERER, explique l'état actuel du tracteur de la commune qui a coûté près de 10 000 € de frais de réparation l'an dernier. Il leur apparaît donc judicieux d'en acquérir un nouveau.

M. LELOUVIER ajoute avoir rencontré une personne susceptible de racheter le tracteur actuel.

M. le Maire explique qu'un appel à concurrence sera lancé.

M. SAVOLDELLI s'informe de l'état de l'épareuse, M. LELOUVIER lui répond que ce dernier est correct.

M. le Maire explique que le second rapport relatif à l'aménagement de la Rue Grande a été fourni par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Un rendez-vous avec Cap Loiret permettra de confier à ce dernier, une mission visant à approfondir ce projet et à fournir des données chiffrées.

M. le Maire informe l'Assemblée, qu'au cours de la semaine 26, un exercice de la Force Active de Réaction Nucléaire aura lieu.

Mme GUILLARD s'informe sur l'état d'avancement du Plan Communal de Sauvegarde, M. le Maire répond qu'il est en cours d'élaboration. Mme MARTEAU-BOUESSAY ajoute qu'elle se charge de son établissement.

M. le Maire présente 2 nouveaux projets de blason communal à l'Assemblée afin de recueillir son avis avant validation lors d'une prochaine séance. Le Conseil, hormis M. LELOUVIER, indique sa préférence pour le projet 2 Bis.

Mme MARTEAU-BOUESSAY indique l'avancée du prochain bulletin municipal « Au Fil de la Trézée » dont le contenu sera centré sur le tourisme, la nature et la pêche. Elle ajoute qu'elle a, à cette occasion, interrogé MM. LELOUVIER et SAVOLDELLI sur les métiers de l'agriculture et précise que le mot de la fin rendra, cette fois, hommage aux sapeurs-pompiers.

Il est rappelé la projection du film Raoul TABURIN lors d'une séance de cinéma de plein air le 10 juillet et le feu d'artifice du 13 juillet précédé de la retraite aux flambeaux lors d'un défilé animé par les artistes de la compagnie « Demain on change tout ».

Le Comité des Fêtes, chargé de la fourniture des repas pour ces manifestations bénéficiera ultérieurement d'une subvention communale.

Mme MARTEAU-BOUESSAY indique avoir suivi une formation budget communal au cours de laquelle a été expliquée la fin de la norme M14 dont dépendent les communes, au profit de la norme M57. Elle ajoute que cette modification aurait des conséquences sur le travail administratif de la Commune.

Elle fait part de la possibilité de programmes pluriannuels avec subventionnement sur la globalité du projet. (Projet aménagement centre bourg, Rue Grande).

M. SCHERER évoque l'idée de créer un forum des associations qui pourrait être l'occasion d'établir une convention entre les associations.

Mme CAILLAUT informe l'Assemblée de la reprise des Activités Jeunesse en juillet (sport seulement).

Mme BRUNET intervient sur la reprise des activités jeunesse ainsi que sur la mise à disposition d'une salle pour les activités d'été « Cultur'ados ».

Elle ne remet pas en cause l'initiative mais aurait aimé que les associations d'Ouzouer soient tenues informées d'une éventuelle reprise des activités pour les jeunes. Elle manifeste sa déception et son incompréhension au vu de l'absence de communication avec les associations.

Mme CAILLAUT et M. le Maire expliquent, qu'à ce moment-là, ils étaient toujours en attente des protocoles et ne savaient pas si une éventuelle reprise « à la normale » pouvait être envisagée. Ils ont alors saisi l'occasion qui se présentait en proposant du mieux possible des activités sportives de plein air et aussi des activités diverses par le biais de « Cultur'Ados ».

Mme MARTEAU-BOUESSAY rappelle que le camping municipal est classé 2 étoiles. Le renouvellement de ce classement interviendra en octobre et nécessitera, entre autres, la création d'un site internet propre à cette structure. Elle sollicite M. DAUPLEIX à ce sujet afin qu'il réfléchisse à l'élaboration de ce site.

Mme MARTEAU-BOUESSAY interroge M. le Maire au sujet des prochaines journées du patrimoine et demande s'il serait possible, lors de ces journées, que la chapelle sous le clocher de l'église puisse être accessible au public. Elle demande également s'il pourrait être envisageable de laisser les visiteurs monter au clocher.

M. le Maire répond qu'il reviendra sur l'idée d'ouvrir la chapelle précitée au public mais que l'accès des visiteurs au clocher est, quant à lui, beaucoup trop dangereux. Il est précisé que lors de ces journées des visites guidées ou non de l'église seront possibles et qu'une exposition photographique de Yann Artus Bertrand y sera visible.

Mme MOLINET s'interroge sur le devenir de la maison sise 54 Rue Grande acquise par la Commune. M. le Maire répond que sa démolition et son remplacement par un parking ont été envisagés mais que cela entre dans le cadre de l'aménagement global de la rue Grande.

Mme BRUNET s'interroge sur le fait qu'un maraicher utilise depuis plusieurs jours, l'électricité de la commune mise à disposition sur la place de la Libération.

Mme GUILLARD demande s'il serait possible d'envisager un forum avec les associations lors du marché dominical. M. LELOUVIER répond que non.

*Le Maire,
Denis Gervais*